

PLATEAU AVIJL



**Association
Protection et
Avenir d'Avijl**

Monsieur Armand De Decker,
Administration communale d'Uccle
Place J. Vander Elst, 29
1180-Bruxelles

Uccle, le 6 avril 2015

Recommandée

Monsieur le Bourgmestre,

Comme vous le savez certainement, dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en œuvre du PPAS 28ter, une tentative visant à amener du gros matériel (20 tonnes) sur le plateau Avijl en empruntant la Montagne de Saint-Job, s'est déroulée ce jeudi 19 mars 2015. Ce convoi, mandaté par la SLRB, a dû faire demi-tour après avoir constaté l'impossibilité de faire transiter un charroi aussi important sur la portion de la Montagne de Saint-Job longeant le terrain de basket.

A plusieurs reprises, et pour la dernière fois par un courriel adressé le 17 décembre dernier à tous les membres du Conseil communal, nous avons souligné l'impossibilité de faire transiter par cette voirie le charroi normalement nécessaire à la mise en œuvre de projets de cette importance. L'épisode de ce 19 mars en constitue une démonstration grandeur nature.

Depuis plus de vingt ans, durant toutes les concertations mais aussi dans les documents que nous avons adressés à nos élus, nous avons attiré leur attention sur la fragilité de la Montagne de Saint-Job. Dans notre courriel du 17 décembre dernier, nous avons encore souligné le risque majeur de dégâts irréversibles aux maisons existantes qu'entraînerait ce type de charroi. En effet, la plupart de ces maisons, plus que centaines, reposent sur des fondations particulièrement fragiles, parfois inexistantes. Ces risques avaient déjà été mis en évidence en 1999 par la Commission des Monuments et des Sites, qui avait pour ce motif refusé cet accès au chantier pour un projet de lotissement au même endroit.

Par ailleurs, nous avons constaté que des trouées ont été pratiquées sur le plateau, du côté de la Montagne de Saint-Job et du chemin Avijl. Des arbres ont été tronçonnés et élagués, des zones ont été débroussaillées pour créer un passage pour véhicules. Comme l'indiquent les photos et plan ci-joints, cela a été largement exécuté dans la zone classée. L'abattage des arbres sans permis et le viol de la zone verte classée sont évidemment illégaux et inadmissibles.

Par la présente et une fois de plus, nous vous demandons de renoncer à utiliser cette voie d'entrée pour accéder aux chantiers prévus. Nous vous demandons donc avec la plus grande insistance de faire suspendre dès à présent tous travaux préparatoires à ces chantiers, et cela aussi longtemps que la commission d'accompagnement, souhaitée par le Conseil communal du 17 décembre 2014, n'aura pas été mise en place et que ses travaux n'auront pas abouti à des conclusions acceptables pour les habitants.

Nous espérons que les riverains ne se verront pas contraints de se tourner vers la justice pour préserver leurs biens et leur cadre de vie.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le Bureau,
Stéphane Davidts,
Président

cc Madame Céline Frémault, Ministre à la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Yves Lemmens, directeur général, SLRB

10 annexes